VALIDÉ
VIVRE ENSEMBLE
EN ENTREPRISE

Lyon, le 14 Avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le référentiel du nouveau label « Vivre ensemble en entreprise » est validé par Bureau Veritas Certification.

Après le déploiement de sa charte, l'association « Vivre ensemble aujourd'hui » se dote d'un nouvel outil en proposant un label de bonne gouvernance destiné aux PME/PMI.

L'entreprise est une communauté de personnes réunissant salariés et dirigeants engagés dans l'économie de marché. Elle réussit d'autant mieux qu'elle favorise la bonne collaboration entre tous ses membres par le partage de valeurs et d'une éthique commune, qu'elle gère le recrutement et l'évolution des carrières sur des bases objectives et professionnelles, qu'elle se préoccupe du respect mutuel et du respect de la vie privée, qu'elle reste neutre, qu'elle favorise l'intégration de tous.

Au commencement, une charte pour une dynamique commune

La charte « Vivre ensemble en entreprise », créé en 2020, est un outil favorisant la réussite de l'entreprise. Ses 6 axes clés engagent dirigeants et salariés.

- Gestion des ressources humaines et de l'évolution des carrières professionnelles
- Respect des droits des salariés
- Respect de la déontologie
- Respect de l'image de l'entreprise
- Equilibre de vie
- Politique en faveur des personnes handicapées

L'engagement dans la charte donne accès à un ensemble d'outils pour marquer l'importance de l'engagement et le faire vivre. La charte et les actions mises en place par l'entreprise sont auto-déclaratives (non-validées par une tierce partie indépendante).

Désormais, un label innovant permet de renforcer compétitivité et performance

A partir des 6 axes de la charte, a été créé **le premier label de bonne gouvernance, avec son référentiel officiellement validé par Bureau Veritas Certification.**
Le référentiel valide ainsi l'existence des actes et de l'engagement exemplaires de la société, **tout en préservant la culture d'entreprise souhaitée par ses dirigeants**.
L'entreprise choisit et maîtrise les initiatives élaborées en fonction de ses spécificités propres. Les établissements qui s'engagent dans la démarche de labellisation sont contrôlées une fois tous les 18 mois (sur un cycle de 3 années) par un auditeur externe indépendant qui valide la conformité des critères.
Ainsi, **une entreprise labellisée « Vivre ensemble en entreprise » booste son image et sa compétitivité** et rassure ses clients qui souhaitent obtenir des preuves de sa sincérité en matière d'exemplarité.

Vivre ensemble en entreprise, l'engagement qui fait la réussite !

En bref…
L'association « Vivre ensemble aujourd'hui », créatrice de la charte (2020) et du label (2025) « Vivre ensemble en entreprise », est présidée par Ghislain Lestienne, CEO de Pink Mobility (création, production, location et vente de scooters électriques). Son comité stratégique est présidé par Godefroy de Bentzmann, co-fondateur et CEO de Devoteam (Services du numérique).

Pour information : www.vivreensembleenentreprise.fr - Contact presse : Ronan de Dieuleveult
rdedieuleveult@vivreensembleenentreprise.fr – 06 12 52 03 03